

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

N° : 450-06-000001-184

DATE : Le 19 octobre 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

9609-3946 QUÉBEC INC. (Traductions Quattro)

Demanderesse

C.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

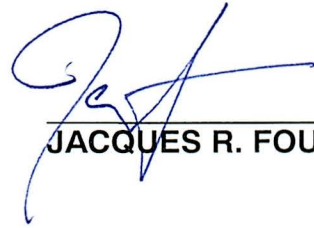
ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Art. 572 C.p.c.)

- [1] **CONSIDÉRANT** que ce dossier d'action collective a été confié à l'honorable juge François Tôth en gestion particulière, et que celui-ci a rendu un jugement d'autorisation en date du 26 février 2020;
- [2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'honorable Tôth qui a maintenant accédé à la retraite;
- [3] **CONSIDÉRANT** l'intérêt de la justice;
- [4] **CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS :

[5] **JE DÉSIGNE** l'honorable Sylvain Provencher pour entendre toutes les procédures relatives à l'exercice de cette action collective et en disposer;

[6] **LE TOUT**, sans frais.



JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

Me Louis Fortier
LOUIS FORTIER & ASSOCIÉS INC.
Avocats de la partie demanderesse

Me Linda Mercier
Me Andréane Joannette-Laflamme
Me Marjolaine Breton
MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA
Avocats du défendeur